



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

SYNTHÈSE DU CONSEIL

**du mardi
21 mai 2019**

I – COMMUNICATIONS DE MADAME LE BÂTONNIER ET DE MONSIEUR LE VICE-BÂTONNIER

Le Conseil se tient symboliquement en présence de la photo de notre Confrère iranienne, Nasrin Sotoudeh, dans la salle du Conseil.

Avant d'aborder les communications, Madame le Bâtonnier ouvre directement le Conseil en faisant état de la situation gravissime et inadmissible de Maître Anna Salabi qui a été expulsée manu militari d'une salle d'audience du tribunal d'instance par des policiers.

Elle informe avoir échangé avec notre consœur et relate les faits tels qu'ils lui ont été rapportés. À savoir que Maître Salabi dans l'exercice de sa fonction a été expulsée par la police de la salle d'audience suite à un hochement de tête mal interprété par le magistrat, en la traînant par les pieds, en dépit du fait qu'elle était en ligne avec le délégué du bâtonnier pour traiter de l'incident. Madame le Bâtonnier informe le conseil avoir immédiatement pris attache avec le Président Hayat qui dit avoir diligenté une enquête interne faisant état d'une autre version mais, qu'en tout état de cause, la juge aurait dû attendre l'arrivée d'un membre du Conseil de l'Ordre.

Monsieur le Vice-Bâtonnier confirme avoir immédiatement échangé avec la consœur à qui il a demandé de faire un rapport de la situation.

S'en suit un échange avec les membres du Conseil qui sollicitent une position ferme car ce sont des faits graves qu'il convient de poursuivre aux côtés de Maître Salabi, tant devant le Conseil supérieur de la magistrature que devant la juridiction pénale. Il s'agit d'un acte d'agression ayant engendré deux jours d'interruption temporaire de travail. Ils dénoncent un sentiment de mépris de la part des magistrats à l'égard des avocats et cette situation est aggravée par l'architecture même du nouveau Tribunal qui empêche les magistrats et les avocats de se croiser.

Madame le Bâtonnier confirme la nécessité d'une réponse ferme, solidaire et unie.

S'en suit une discussion sur des initiatives à prendre et après de nombreux échanges, Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias insiste sur le fait qu'il nous faut montrer que nous sommes à un point de non-retour.

C'est dans ces conditions que le Conseil de l'Ordre a voté à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Conseil de l'Ordre condamne l'agression d'une avocate au sein du Tribunal de Paris. Ça suffit !

L'expulsion par la force d'un avocat en cours d'audience est intolérable.

Le 16 mai 2019, au Tribunal d'instance de Paris, une avocate, Madame Anna Salabi, a été évacuée de force de l'audience par six policiers, à la demande du magistrat, alors qu'elle était en ligne avec les membres du Conseil de l'Ordre de permanence, pour les saisir d'un incident qu'elle rencontrait.

Le Conseil de l'Ordre des avocats de Paris, révolté, condamne cette agression. L'usage de la force contre un avocat est inacceptable. Il rappelle que l'article 434-8 du Code pénal réprime tout acte d'intimidation commis envers un avocat dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil de l'Ordre assure notre consœur de son entier soutien, et s'associera à toute procédure engagée devant le Conseil supérieur de la Magistrature, comme devant les juridictions répressives.

Il rappelle que tout différend entre un avocat et un magistrat doit être réglé en présence du bâtonnier, dans la dignité et l'esprit de dialogue qui caractérisent leurs actions quotidiennes. »

Après l'adoption de la résolution, Madame le Bâtonnier soumet au vote du Conseil les initiatives proposées qui sont toutes votées à l'unanimité :

- *Réalisation et affichage sur la maison du Barreau d'une banderole et d'un mur « ça suffit ! dans un état de droit on respecte l'avocat » ;*
- *Rédaction et signature d'une tribune dans la presse nationale ;*
- *Demande de remplacement de la police par la gendarmerie au palais le temps de la formation des policiers ;*
- *Saisine du Défenseur des droits ;*
- *Appel à des assises des relations avocats magistrats forces de l'ordre ;*
- *Déplacement au nouveau tribunal jeudi à 13h afin d'installer notre nouvelle permanence de l'Ordre et d'apposer nos logos ;*
- *Sitting en silence dans le nouveau tribunal ;*
- *Tenue des permanences par l'ensemble des membres sauf anciens bâtonniers.*

Madame le Bâtonnier annonce des formations spécifiques pour les membres du conseil pour faire face aux situations qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre des permanences et notamment des incidents d'audience.

Passant à l'actualité de la semaine passée, Madame le Bâtonnier tient à féliciter Madame Marie-Claude Edjang pour sa nomination au titre de Chevalier dans l'ordre national du mérite camerounais.

Madame le Bâtonnier relate également le legal forum international à Saint-Pétersbourg avec Madame Françoise Hecquet. Les interventions ont porté sur les problématiques liées aux honoraires et sur la situation des avocats en danger en Russie. Les chambres fédérales ont annoncé adhérer à l'OIAD. Le dialogue a été franc et direct et il y a une vraie demande de travail en commun.

Le 1^{er} Ministre Medvedec a par ailleurs été intéressé par la création des chambres commerciales internationales de Paris.

Monsieur le Vice-Bâtonnier évoque la Saint-Yves qui s'est tenue à Tréguier et informe y avoir représenté notre Ordre. De son côté, Monsieur le Bâtonnier élu Olivier Cousi indique avoir participé à la célébration de la Saint-Yves à Haïti. Quant à Madame le Bâtonnier, elle était à Versailles pour la Saint-Yves.



II - COMMUNICATION DE MONSIEUR ANTOINE CHATAIN SUR LES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE LA RUE DU JOUR

Madame le Bâtonnier informe le Conseil que nous avons eu 50 offres allant de 8 à 10 millions d'euros au premier tour. Selon elle, les offres vont certainement être supérieures au second tour.



III - COMMUNICATION À LA SUITE DE LA DÉCISION SUR LE PJJ PACTE

Madame Rusen Aytac fait un point sur la loi PACTE et revient sur une réponse de la ministre de la Justice, interpellée par le CNB, concernant la possibilité ouverte aux commissaires aux comptes de fournir des prestations juridiques.

La ministre précise qu'il ne saurait s'agir de consultations juridiques.

Le Barreau regarde comment contrer cette attaque du périmètre de notre profession et envisage toutes les actions, surtout qu'il est de l'intérêt du justiciable de séparer l'audit et le conseil.



IV - COMMUNICATION DE MONSIEUR MAXIME EPPLER SUR LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS L'ACCÈS À LA PROFESSION D'AVOCAT

Monsieur Maxime Eppler indique que, concernant l'accès à la profession d'avocat et plus précisément l'examen du CRFPA, le ministère de l'Enseignement supérieur a demandé au CNB sa position concernant une modification de l'arrêté fixant les modalités d'examen du CRFPA. Cette modification porte sur la possibilité d'adapter, au besoin au moyen de dispenses, certaines épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen en raison de certaines situations de handicap.

Après un avis favorable de la commission nationale de l'examen du CRFPA, la modification de l'arrêté a été votée lors de l'Assemblée générale du CNB des 17 et 18 mai derniers.

Par contre, s'agissant de l'accessibilité et la mise en conformité du nouveau Palais de justice, Monsieur Eppler et Madame Lepetit constatent que la situation est toujours bloquée au motif de et des droits de l'architecte sur son œuvre.

Hirbod DEHGHANI-AZAR
Membre du Conseil de l'Ordre
Aux lieu et place de Valence BORGIA
empêchée

Marie-Aimée PEYRON
Bâtonnier de l'Ordre